Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20180528-180528-16-DE Date de télétransmission : 29/05/2018 Date de réception préfecture : 29/05/2018

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

Subvention à l'Association Arabesque – Année 2018

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents:

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

33

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU – Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX – Mme VELU à M. CALT

Absent Excusé:

M. BELLOC

Absente:

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général.

L'Association Arabesque, en soutien à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Floirac (EMMD), a pour objectif principal de faire connaître la musique et la danse sous toutes ses formes aux élèves de l'école et de créer un lien entre les élèves et leurs familles.

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20180528-180528-16-DE Date de télétransmission : 29/05/2018 Date de réception préfecture : 29/05/2018

L'Association propose aux élèves :

- de découvrir un ensemble de spectacles en lien avec les disciplines enseignées à I'FMMD
- de participer à un stage de danse prise en charge par l'association

L'Association propose également des temps de rencontre, pour favoriser les échanges entre professeurs, élèves et parents d'élèves.

L'Association participe activement à plusieurs manifestations culturelles sur Floirac (Fête de l'été, buvette lors des scènes publiques de l'EMMD, spectacle de la programmation culturelle).

En 2017, l'association a proposé aux élèves de l'EMMD d'assister à 8 spectacles chorégraphiques des programmations culturelles de Floirac et de la Métropole. Elle a également proposé un stage de danse africaine et dunums et soutenu certaines scènes publiques de l'EMMD (soutien logistique et organisation de verres de l'amitié).

Pour 2018, l'association Arabesque prévoit de poursuivre ses activités dans le cadre des programmations culturelles de Floirac et soutenir les actions de l'EMMD.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association Arabesque une subvention de 750€ (sept cent cinquante euros) pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7;

Vu la demande de l'Association Arabesque;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2017 et son budget prévisionnel 2018;

Vu le budaet primitif:

Vu l'avis de la Commission Culture en date du mercredi 16 Mai 2018 :

Considérant que l'Association Arabesque contribue en complément de l'EMMD à la pratique des activités artistiques,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention de 750€ (sept cent cinquante euros) à l'association Arabesque au titre de l'année 2018.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Nombre de votants : Suffrages exprimés: 31

Pour: 31 Contre: Abstention:

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME:

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018 Le Maire.